



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 12 mai 2020, à 19 h**

Le conseil de la Ville de Rigaud siège en séance ordinaire ce 14 avril 2020 par voie de vidéoconférence considérant le décret numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020 et 501-2020 prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant au conseil de siéger à huis clos et à prendre part, délibérer et voter, à une séance, par tout moyen de communication.

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
M. Archie Martin, conseiller
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
M. Mario Gauthier, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale
Mme Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. Hans Gruenwald. La greffière, Mme Camille Primeau, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2020-05-115

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-05-116

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 et dépôt des
procès-verbaux de correction du 21 avril 2020 ainsi que du 6 mai 2020**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit adopté et que les procès-verbaux de correction du 21 avril 2020 ainsi que du 6 mai 2020 soient déposés.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-05-117

**Règlement numéro 372-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un
emprunt de 695 000 \$ (parapluie) – procédure d'enregistrement des personnes
habiles à voter**

CONSIDÉRANT l'avis de motion en lien avec le règlement numéro 372-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 695 000 \$ (parapluie) donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020 et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 372-2020 à la séance ordinaire du 10 mars 2020 par la résolution 2020-03-065

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 12 mai 2020, à 19 h**

CONSIDÉRANT l'avis public du 11 mars 2020 annonçant la procédure d'enregistrement pour le règlement;

CONSIDÉRANT l'avis public du 16 mars 2020 annonçant le report de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 372-2020 en lien avec la situation de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020 prévoyant que toute procédure référendaire soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas elle doit se dérouler en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens, de façon à ce que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter soit d'une durée de 15 jours et que la transmission de demandes écrites à la Ville tienne lieu de registre;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire reprendre la procédure référendaire pour ledit règlement numéro 372-2020 en apportant toute adaptation nécessaire comme prévu à l'arrêté 2020-033;

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu

1. QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le règlement numéro 372-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 695 000 \$ (parapluie) soit reprise en respectant les dispositions des décrets se rapportant à l'état d'urgence sanitaire sur le territoire du Québec et à l'arrêté ministériel 2020-033;
2. QU'un avis public soit donné afin d'annoncer cette procédure en respectant l'ensemble des dispositions prévues et donnant toutes les indications à la population pour la procédure d'enregistrement; et
3. QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
<i>Marie-Claude Frigault</i>		X
<i>Archie Martin</i>		X
<i>Edith De Haerne</i>	X	
<i>André Boucher</i>	X	
<i>Danny Lalonde</i>	X	
<i>Mario Gauthier</i>	X	

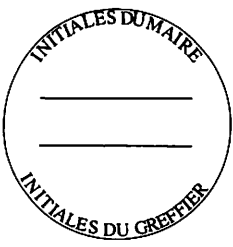
Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

2020-05-118

Comptes à payer et approbation des chèques du mois d'avril 2020

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 8 mai 2020, totalisant 294 198,78 \$ pour le fonds d'administration et 8 856,90 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1^{er} avril au 30 avril 2020 est approuvée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 12 mai 2020, à 19 h**

2020-05-119

Projet de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de la station d'épuration - demande d'aide financière au programme du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

Considérant que la Ville de Rigaud a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée, au besoin, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Considérant que la Ville de Rigaud doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

Considérant que la directrice générale a confirmé que la Ville de Rigaud a pris connaissance de la proposition de financement déposée le 24 avril 2020, que la Ville est d'accord avec celle-ci et qu'une résolution doit être produite à cet effet ;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que la Ville de Rigaud entérine son

1. engagement à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
2. engagement à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU ;
3. engagement à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;
4. engagement à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements ;
5. engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;
6. engagement à aller de l'avant avec le projet de mise aux normes de l'usine d'épuration de la Ville selon les termes de la demande soumise au Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - Infrastructures d'eau en date du 24 avril 2020, et que
7. le conseil municipal de la Ville de Rigaud autorise le dépôt final de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 12 mai 2020, à 19 h**

S'il s'avère que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) n'exige pas d'étape supplémentaire pour l'abattement des coliformes fécaux (désinfection par ultraviolet) à l'émission du certificat d'autorisation pour la durée des travaux de réfection ou lors de l'exploitation de la station, en ce cas, ces items seront retirés des réclamations partielles et finales du programme d'aide financière FIMEAU. La Ville comprend que le montant de l'aide prévu pour ces équipements ne sera pas disponible pour la réalisation d'autres travaux.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-05-120

Abrogation de la résolution 2020-04-103 - pandémie de la COVID-19 - gestion du personnel - mise à pied temporaire à compter du 13 avril 2020 de Mme Ginette Fournier et de MM. Alastair Cunningham et Michael Fleckenstein occupant les postes d'aide-bibliothèque à la bibliothèque municipale

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'abroger la résolution 2020-04-103 - pandémie de la COVID-19 - gestion du personnel - mise à pied temporaire à compter du 13 avril 2020 de Mme Ginette Fournier et de MM. Alastair Cunningham et Michael Fleckenstein occupant les postes d'aide-bibliothèque à la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-05-121

Pandémie de la COVID-19 - gestion du personnel - mise à pied temporaire à compter du 13 avril 2020 de M. Michael Fleckenstein occupant le poste d'aide-bibliothèque à la bibliothèque municipale

Considérant que la Ville a dû cesser toutes activités liées aux loisirs, notamment à sa bibliothèque municipale afin d'éviter tout rassemblement que ce soit en raison des mesures sanitaires instaurées par les gouvernements provincial et fédéral dues à la pandémie de la COVID-19;

Considérant que la Ville ne peut donc pas garder certains employés à son emploi de façon temporaire notamment à la bibliothèque municipale;

Par conséquent,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'entériner la mise à pied temporaire, à compter du 13 avril 2020, de M. Michael Fleckenstein occupant le poste d'aide-bibliothèque à la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 12 mai 2020, à 19 h**

2020-05-122

Gestion du personnel – mouvements de personnel – mai 2020

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'officialiser les dates d'embauche du personnel suivant :

Embauches (LCV, article 73.2.)				
Nom	Poste	Date	Régie par	Type
SERVICES TECHNIQUES ET DES INFRASTRUCTURES				
Martin Legault*	Journalier saisonnier	11 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Louis Ouellette*	Journalier saisonnier	11 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Réjean Brunet*	Journalier saisonnier	11 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Benoit Garand*	Journalier saisonnier	11 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire

* Référence : résolution 2020-03-070 adoptée le 10 mars 2020

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-05-123

Fin de l'entente de services avec Mieux-Vivre Canada (par Morneau Shepell) pour le programme d'aide aux employés (PAE)

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que la Ville de Rigaud confirme la fin de l'entente de services avec Mieux-Vivre Canada (par Morneau Shepell) pour le programme d'aide aux employés (PAE) en date du 31 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-05-124

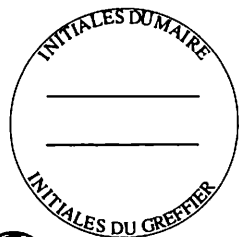
Programme d'aide aux employés (PAE) – adhésion au programme Optima Santé globale du 1^{er} juin 2020 et 31 mai 2021

Considérant que le programme d'aide aux employés (PAE) vient à échéance le 31 mai 2020;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu d'autoriser l'adhésion de la Ville de Rigaud au programme Optima Santé globale pour le programme d'aide aux employés (PAE) pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, et ce, pour une somme d'au maximum 3 500,00 \$, plus toutes taxes applicables. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 12 mai 2020, à 19 h**

2020-05-125

Autorisation d'appels d'offres publics – 1) achat, distribution de bacs roulants et de comptoir ainsi que la collecte des résidus domestiques (résidus alimentaires acceptés et verts) pour les années 2021 à 2024 avec possibilité de renouvellement en 2025 et 2026 – 2) vidange de boues de fosses septiques pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024

Il est proposé par M. Archie Martin et résolu, conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes*, d'autoriser la préparation et le lancement des appels d'offres publics suivants :

1. achat, distribution de bacs roulants et de comptoir ainsi que la collecte des résidus domestiques (résidus alimentaires acceptés et verts) pour les années 2021 à 2024 avec possibilité de renouvellement en 2025 et 2026;
2. vidange de boues de fosses septiques pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2020-05-126

Octroi d'un contrat de gré à gré à Toromont Cat, division énergie, pour l'acquisition d'un groupe électrogène neuf de marque Caterpillar, modèle D150-10, pour le garage municipal

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services techniques et des infrastructures, l'octroi d'un contrat de gré à gré à Toromont Cat, division énergie, pour l'acquisition d'un groupe électrogène neuf de marque Caterpillar, modèle D150-10, d'une puissance de 150 kW pour l'alimentation du garage municipal en cas de panne électrique afin de maintenir les services essentiels, et ce, pour une somme de 54 500 \$, plus toutes les taxes applicables. Le tout, selon la formule de prix datée du 8 avril 2020 et payable par un emprunt au fonds de roulement sur une période de 10 ans (poste budgétaire 23-300-20-203).

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions allouée aux citoyens

Le maire, M. Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

Période d'information ou de commentaires allouée aux membres du conseil

À tour de rôle, les membres du conseil ont la possibilité de soumettre des informations ou des commentaires aux personnes présentes.



Procès-verbaux de la Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 12 mai 2020, à 19 h

2020-05-127

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 21.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Camille Primeau, LL. B, LL., M.
Greffière